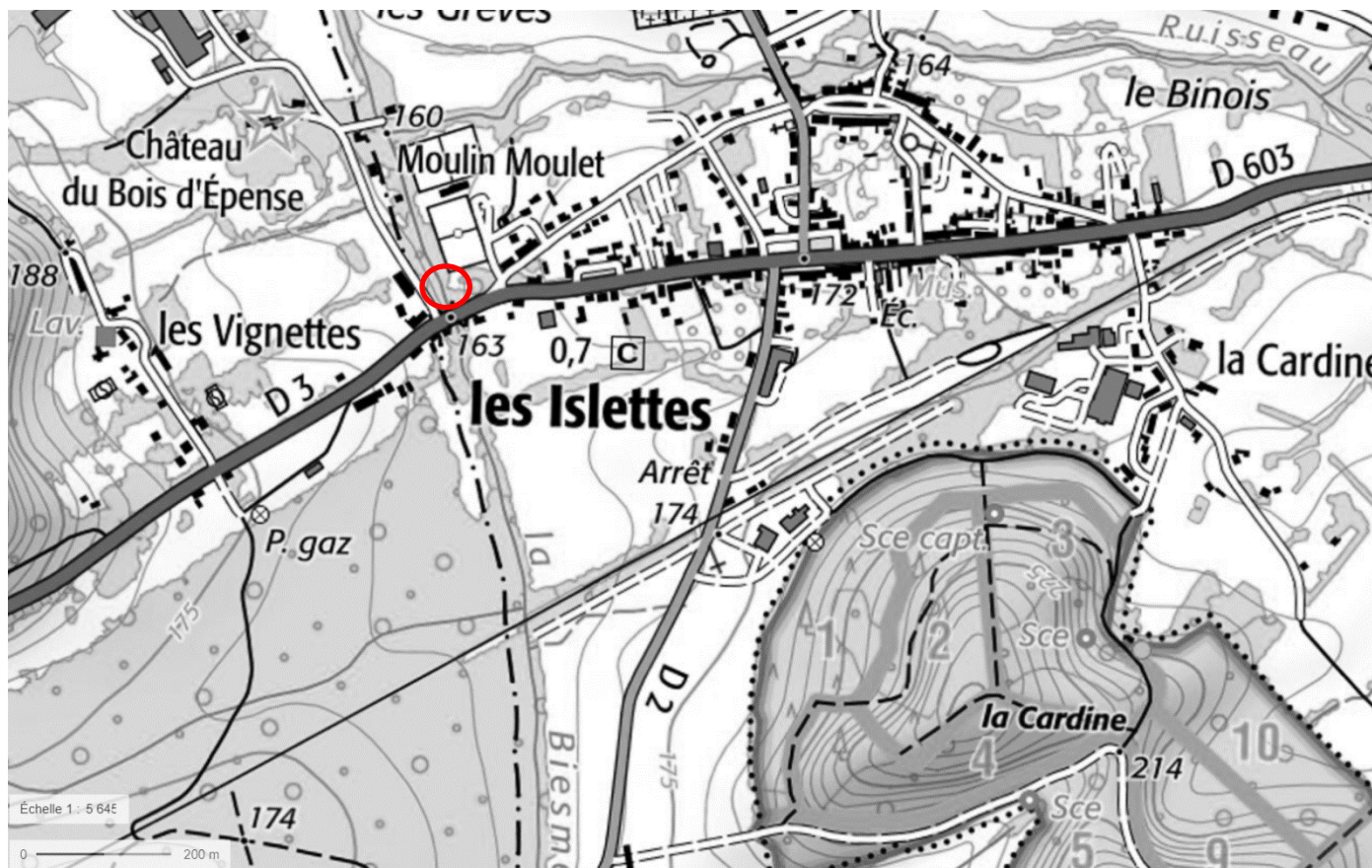


## Illustrations des travaux RCE de la Biesme au droit du vannage de la réserve incendie des Islettes (Les Islettes)



Vannage de la réserve incendie des Islettes sur la Biesme. Hauteur de chute d'1 m.



Autre point de vue aval sur le vannage en hautes eaux.



20 m en amont du vannage, la Biesme franchit le pont de la RD 603. Le remous de l'ouvrage est supérieur à 400 m !



Avant travaux de dérasement du vannage et du radier, une réserve incendie de type citerne souple de 120 m<sup>3</sup> a été installée sur le terrain communal jouxtant en rive droite le vannage ; afin d'assurer la protection incendie de la commune suite à l'effacement de cet ouvrage inscrit au SDIS 55.



Ouverture progressive des vannes sur plusieurs jours en avril 2023 pour éviter un départ trop important et rapide des sédiments accumulés en amont de l'ouvrage.



Démantèlement de l'ouvrage à la pelle hydraulique.



Démantèlement de toutes les fondations et du radier béton à la pelle hydraulique munie d'un brise-roche hydraulique.



Evacuation en décharge des blocs béton démantelés.



Vue sur l'ouvrage RD 603 et l'ancienne zone de remous après dérasement de l'ouvrage.



Redynamisation des écoulements avec transit sédimentaire aussitôt les travaux de dérasement de l'ouvrage réalisés. Des variations de faciès sont déjà perceptibles (radiers/mouilles/plats courants). Les racinaires d'aulnes implantés en berges créent des resserrements ponctuels du lit mineur et faciliteront d'autant plus la diversification des écoulements sur cet ancien bief chenalisé et permettront la création rapide d'abris sous-berges.



Après travaux de dérasement de l'ouvrage, les berges abruptes ont été refaçonées et des banquettes créées pour former un lit d'étiage. Les sorties de pluviales ont été également réaménagées.



Vue depuis le pont de la RD 603 sur le lit de la Biesme réaménagé après travaux



Vue sur une banquette de rive droite aménagée avec en arrière-plan la réserve incendie de type citerne souple installée.



L'ouvrage RD 603 demeure franchissable suite au dérasement du vannage.



Le site 3 mois après travaux suite à un fort épisode pluvieux printanier. Les banquettes se sont bien végétalisées et demeurent bien en place.